

## PROGRAMME DE SCIENCE ET TECHNOLOGY - JAPON

Outre les changements au ministère de l'Éducation et à l'Agence des sciences et de la technologie, le ministère de l'Industrie et du Commerce international appuie une activité scientifique considérable, en particulier par le truchement de son Agence des sciences et des techniques industrielles (AIST). L'Agence cherche à promouvoir le développement technique en repérant et cultivant des germes d'idées scientifiques et en concevant des utilisations industrielles pour les résultats. Elle s'efforce de promouvoir la R-D et d'appuyer les relations entre les milieux industriels, universitaires et gouvernementaux. Également touchée par cette réforme révolutionnaire des S-T au Japon, l'Agence subit aussi une transformation radicale sur le plan organisationnel. Ainsi, l'Agence, qui était formée de grands établissements de recherche appelés laboratoires, fusionnera ses 15 laboratoires. Ce nouvel institut, qui se nommera provisoirement Institut des sciences et techniques industrielles (Industrial Science and Technology Institute, en anglais) aura un effectif de 3 300 chercheurs à temps plein, ainsi qu'un autre groupe, plus nombreux composé de chercheurs invités travaillant dans l'industrie, de boursiers post-doctoraux et d'étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Son budget annuel, d'un milliard de dollars américains, sera supérieur à celui de tout autre institut et en fera le plus important centre public de recherche au Japon. Après ce changement, l'Agence deviendra légalement pas mal plus autonome et disposera ainsi d'une plus grande marge de manœuvre sur le plan administratif et financier. Pouvant plus facilement recueillir des fonds, elle pourra affecter directement les ressources aux domaines qu'elle jugera prioritaire. Son personnel ne sera plus assimilé à des fonctionnaires, et l'on s'attend à ce qu'une nouvelle culture se fasse jour et se développe.

L'Agence met en œuvre une autre initiative stratégique du gouvernement : les projets du millénaire. Des précisions seront fournies en temps utile, mais essentiellement ces projets visent les technologies de l'information, les sciences de l'environnement et le vieillissement (y compris la génomique). L'Agence contribuera positivement à la réalisation des activités dans le cadre de ce programme unique, inauguré l'an dernier par le premier ministre, M. Obuchi. D'autres programmes, dont la NEDO (New Energy and Industrial Technology Development Organization, ou nouvelle organisation pour le développement de l'énergie et de la technologie industrielle), relèvent également du ministère de l'Industrie et du Commerce international. La NEDO a pour mandat de promouvoir le développement technologique à titre d'« entreprise publique spéciale » et ses opérations sont celles d'un organisme semi-public. Ses activités étant centrées sur les cellules photovoltaïques et les piles à combustibles, elle soutient actuellement les mesures de conservation de l'énergie, les énergies de remplacement du mazout et l'environnement mondial.

Les universités nationales n'ont pas échappé à ce mouvement de restructuration et aux maux qui l'accompagnent, puisque les tentacules de la réforme de l'État parviennent aussi jusqu'à leur niveau. Les universités sont (entièrement) financées par l'État à l'heure actuelle et les professeurs sont considérés comme étant des fonctionnaires. Jusqu'à tout récemment, il leur était interdit d'entretenir des relations avec l'industrie en se servant de leurs fonds de recherche et de se livrer à toute activité autre que celles pour lesquelles ils sont rémunérés par l'université. Cette restriction a été levée il y a quelques années, mais il est difficile de se défaire de vieilles habitudes. Dans le cadre de la réforme qui s'opérera en 2001, les universités deviendront des « organismes ». Ces jours-ci, tout le monde se livre à des conjectures prudentes sur ce terme et personne ne peut affirmer catégoriquement ce qu'il signifie précisément. Néanmoins, il est clair qu'en changeant de statut, les universités et les professeurs pourront entretenir des rapports plus étroits avec l'industrie et le milieu des affaires. Les droits d'auteur provenant de brevets et de contrats de licence reviendraient aux laboratoires de recherche et ne seraient plus versés à l'État. En outre, on est en train d'adopter des mesures pour faciliter l'obtention de brevets, et les universités étudient les moyens de mettre en œuvre les transferts de technologie.